Aspremont
Bonson
Castagniers
Châteauneuf-Villevieille
Colomars
Drap
Duranus
Falicon
La Roquette-sur-Var
La Trinité
Levens
Saint-André de la Roche
Saint-Blaise
Saint-Martin-du-Var
Tourrette-Levens

Sivom Val de Banquière

Relais Petite Enfance

SIVoM Val de Banquière

GUIDE D'ACCUEIL

POUR UN ENGAGEMENT DE CONFIANCE

RAM@SVDB.FR

04 92 00 50 53

WWW.SIVOMVALDEBANQUIERE.FR

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf des Alpes-Maritimes

GUIDE POUR UN ACCUEIL DE QUALITE

Le rôle de ce livret est d'être un guide, un repère, une base de discussion entre les parents et les assistants maternels. Il est l'équivalent du règlement de fonctionnement, qui régit la relation entre le SIVoM Val de Banquière et les assistants maternels. ***Ce règlement est consultable sur le site internet www.sivomvaldebanquiere.fr.*** *Il aborde une partie des questions que chacun des interlocuteurs se pose lors d'un premier rendez-vous.*

1) LE 1ER CONTACT : Se fait le plus souvent par téléphone. Après les présentations réciproques, la famille expose succinctement ses attentes et ses besoins d'accueil. Une date et un lieu de rendez-vous peuvent être convenus.

2) LA 1ÈRE RENCONTRE (AVEC OU SANS ENFANT) : L'Assistant Maternel fournit les détails de ce qu'il propose et expose sa manière de travailler. C'est au cours de ce 1er rendez-vous qu'est abordée la question de la rémunération (salaire/coût horaire). Les parents informent de ce qu'ils attendent de l'Assistant Maternel en termes de pratiques, d'apports éducatifs, de soins et d'attention portés à l'enfant.

3) LA 2ÈME RENCONTRE : Lecture et signature du contrat. Les derniers réglages sont effectués avant le début de l'accueil (souhaits spécifiques des parents, particularités relatives à l'assistant maternel). Il est important de s'assurer, de part et d'autre, que les attentes et les besoins soient bien compris. Pour compléter la contractualisation, un livret d'accueil et un cahier de santé, fournis par l'assistant maternel, doivent être également remplis conjointement.

4) ADAPTATION « POUR SE SÉPARER EN DOUCEUR » : La période d'adaptation est essentielle pour permettre à l'enfant, aux parents et à l'assistant maternel de bien faire connaissance. Ainsi l'enfant se familiarisera avec son nouvel environnement. Cette période permettra d'observer ensemble, les émotions de l'enfant.

5) LA SÉPARATION (ACCUEIL ET DÉPART) : Il s'agit de faciliter ce moment délicat où l'on va confier son enfant à une tierce personne. Pour une séparation en douceur, donnez les explications à l'enfant : dites-lui au revoir, informez-le que vous partez en précisant que vous allez revenir très vite le chercher. L'enfant ressent les émotions : si vous êtes en confiance lors de la séparation, tout se passera pour le mieux pour votre enfant.

6) LE QUOTIDIEN DE L'ENFANT : L'Assistant Maternel doit rendre compte quotidiennement de ce qui a été fait durant la journée : alimentation, sommeil, sorties, jeux... Il peut utiliser un cahier de transmissions que les parents pourront lire au moment où ils viennent chercher l'enfant.

LA RELATION CONTRACTUELLE

LE CADRE JURIDIQUE :

« …à respecter le droit du travail, la convention collective, à établir un contrat de travail, à respecter l'agrément délivré par la PMI et à me tenir informé des évolutions règlementaires auprès des organismes compétents »

LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

«…en tant qu'assistant maternel, à développer mes compétences afin d'améliorer ma pratique professionnelle, la qualité de mon accueil en m'inscrivant à différentes formations et à en informer la famille et le Relais »

« ...en tant que parent, à prendre en compte les demandes de formation de mon assistant maternel et à en faciliter son départ, en remplissant rapidement, les documents relatifs à celle-ci (dossier supplémentaire le cas échéant)»

LA GESTION DES CONFLITS :

«… à aborder les problèmes dès qu'ils surviennent pour ne pas laisser la relation se détériorer. Nous choisirons un moment calme, sans la présence des enfants afin d'en discuter et si besoin est, faire appel à une tierce personne (Relais, médiateur, PMI...) »

« LE SIVOM VAL DE BANQUIÈRE PROPOSE » :

- Des rendez-vous individuels et personnalisés d'accompagnement pour les parents ou les assistants maternels (mensualisation, congés payés, rupture de contrat…). Ces entretiens sont réalisés soit au bureau du Relais Petite Enfance à St André de la roche, soit dans les communes de résidence pour une plus grande proximité.
- Une grande disponibilité et une neutralité dans les informations données.
- D'être un lieu d'informations, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les assistants maternels et les candidats à l'agrément.
- La mise à disposition pour les parents, des listes des assistants maternels.

LA RELATION EDUCATIVE

LA CONFIANCE MUTUELLE :

«… à écouter l'autre avec attention, du début à la fin de la relation, dans un esprit et un climat de confiance réciproques ».

LE RESPECT DES DIFFERENCES :

«… à respecter les particularités de chacun (situation de handicap, socioculturelles, convictions religieuses…) et à faire preuve de discrétion ».

LA COEDUCATION :

«…à respecter le rôle de chacun :

- L'assistant maternel comme un professionnel de la Petite Enfance qui a les connaissances et les compétences de s'occuper de mon enfant.
- Les parents comme étant les premiers éducateurs ».

« LE SIVOM VAL DE BANQUIÈRE PROPOSE » :

• L'organisation d'animations collectives dans les communes à destination des assistants maternels et des enfants qu'ils accueillent.

• De favoriser l'épanouissement des enfants et assurer un rôle de prévention grâce au travail d'observation.

• Un accompagnement à la professionnalisation de l'assistant maternel par un partenariat privilégié avec le centre de formations Inter'Val, par la mise en place de réunions thématiques et une écoute.

• De soutenir l'accompagnement à la fonction parentale, notamment lors des rendez- vous en échangeant sur leur futur ou nouveau statut de parents.

• De développer le partenariat avec les services de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental et la CAF des Alpes-Maritimes.

Artwork : freepik.com - Photo : Adobe Stock - Impression : Sivom val de banquière